

Ce matin, on répandait en ville le bruit que les transmissions télégraphiques de Paris étaient interrompues « par ordre supérieur. » Ce bruit n'a aucune consistance ; le mauvais temps seul est cause du retard subi par les dépêches.

Pour toute la chronique locale, ALFRED REBOUX

Dépêches commerciales.

Liverpool, mardi 30 novembre. Ventes, 12 à 15000 balles. Marché fort, très ferme ;

Havre, mardi 30 novembre. Marché ferme; vente, 1500 balles. (Dépêches de la maison Kallé et Cie; communiquées par M. Bulteau-Desbonnet.)

Liverpool, mardi 30 novembre. 15,000 balles. Actif, raidissant. Orléans, 12 1/8; flottant 11 5/8.

Havre, mardi 30 novembre. 1800 balles. Louisiane 13 3/4. Décembre, 128; janvier-mars, 127 50; flottant, 133. New-York, 25 1/8. (Dépêches communiquées par le Cercle de l'Industrie.)

Bourse de Paris

du 30 Novembre 1869.

Rente 3 p. 0/0..... 71.77 1/2
id. 4 1/2 p. 0/0..... 107.00

Le cadavre de Kinck père.

La découverte du cadavre de Kinck père donne lieu, de la part de plusieurs feuilles ultra-fantaisistes à des détails de pure imagination et dépourvus de toute espèce de vraisemblance.

A ces informations nous préférons la version du *Droit* qui nous fournit ces renseignements :

Il est certain que le cadavre qui a été découvert près des ruines du château d'Herrenfuch, est celui du malheureux Jean Kinck dont l'identité avait déjà été constatée par les vêtements et du linge trouvé sur le corps, ou retiré de l'une des poches, une pipe et une baguette à tabac qui ont été reconnues par la famille de Jean Kinck, comme appartenant à la première victime de Troppmann. Lors des premières recherches on est passé plusieurs fois près du lieu où le cadavre a été trouvé ; c'est à une faible distance, en effet, qu'a été découvert une casquette envoyée à M. Donet Darq, et qui, probablement, a appartenu à Jean Kinck. L'agent parti de Paris, après avoir reçu de nouvelles indications de Troppmann, a pu, grâce à ces indications, circonscrire le champ de ses recherches.

Jeudi, cet agent, accompagné des magistrats de la localité et de vingt paysans, se dirigea vers les ruines du château d'Herrenfuch. Ces vingt hommes furent échelonnés sur un chemin creux sur lequel Troppmann avait appelé particulièrement l'attention de l'agent. Ces vingt hommes eurent ordre d'examiner avec soin le terrain, en montant vers le château. Une heure ne fut pas écoulée que l'un des ouvriers, un nommé Héquette, de Walwiller, s'arrêta, sur la terre et put distinguer un pied. Héquette prévint immédiatement de sa découverte, et bientôt tout le corps apparut ; il était, ainsi que nous l'avons dit, dans un état de décomposition avancée.

L'autopsie a eu lieu hier, on n'en connaît pas encore les résultats. L'estomac et les intestins de Jean Kinck, envoyés à Paris, seront analysés par des experts commis.

Cette double vérification aura pour résultat de vérifier les déclarations de Troppmann, qui a prétendu que Jean Kinck avait succombé à un empoisonnement par l'accide prussique.

Le cadavre de Jean Kinck sera, dit-on, enterré à Paris.

Le *Journal des Débats* rapporte un incident assez curieux, survenu pendant la détention de Troppmann, et qui est peut-être, dit ce journal, l'origine des aveux qu'il s'est enfin décidé à faire :

On sait que pendant longtemps il avait persisté obstinément dans ses dénégations, ou dans un système de défense conforme à ce qu'il avait lu dans les journaux. Ses gardiens ont eu un jour s'apercevoir qu'il méditait un plan d'évasion, et qu'il ne voulait rien dire, espérant bien s'échapper avant d'être mis en jugement. On pensa qu'il voulait se faire conduire en Alsace pour mettre son plan à exécution pendant ce voyage ; mais il paraît qu'il en avait imaginé un plus romanesque et plus absurde. De même qu'il avait rêvé de s'approprier la fortune d'une famille entière qu'il ferait disparaître, selon ce qu'il avait lu dans le *Juif errant*, il songeait à s'échapper de prison en se faisant passer pour mort, idée qu'il avait puisée probablement dans quelque roman.

Ses gardiens, remarquant, d'après nous ne savons quels indices, qu'il s'absorbait dans ce projet insensé, tirèrent devant lui et entre eux le propos suivant : « Vous savez que le prisonnier d'à côté est mort ? on a déjà commencé son autopsie. — Eh quoi ! demanda Troppmann, on fait l'autopsie des détenus morts en prison ? — Dès que le décès est constaté, reprirent les gardiens. — Troppmann, eut une syncope, et tomba à la renverse sans connaissance. Quelque temps après, il se décida à donner les indications qui ont fait retrouver le cadavre de Kinck père.

On ne sait rien de nouveau touchant l'attitude de Troppmann depuis la découverte du huitième cadavre. La question suivante se pose maintenant, comme au début, et avec plus de force : Troppmann a-t-il des complices ? Le correspondant du *Moniteur* résume ainsi les

objections que l'on pourrait adresser aux partisans de l'action isolé :

Que signifie le concours de deux personnes allant déposer à Soultz, chez Vogel, au bureau des omnibus du chemin de fer, les deux sacs de nuit et le carton à chapeau de Kinck ?

Qu'est-ce qui peut expliquer la crédulité naïve, inouïe de M. Kinck de Mme Kinck en face de Troppmann, qui conduisit le mari, après douze heures de wagon, à pied, à vingt kilomètres de la station de Bollwiller, le soir, tard, sur une montagne, dans un chemin qui ne conduit ni à Wattwiller ni à Cernay, mais aux ruines d'un vieux château ?

De Troppmann, qui conduit une mère de famille, dont il est assez peu connu, entre onze heures et minuit, dans la nuit noire, à travers la pleine des Vertus à Aubervilliers ?

Enfin qui expliquera qu'à la demande du préposé des postes de Guebwiller, Troppmann fils ait su rédiger, lui mécanicien, un vrai procurateur pour retirer tous mandats et toutes sommes de tous bureaux des postes, si bien qu'à cette procurateur fausse il ne manquait qu'une légalisation fautive ? — on ne pense pas à tout !

D'ailleurs, jé le dis, la rumeur d'une complicité tellement indiquée se fortifie davantage. Deux individus de Guebwiller sont nommés et ont pris la fuite, dit-on, et bien d'autres bruits circulent encore.

FAITS DIVERS

C'est à tort que quelques journaux de Paris annoncent que M. Rochefort a prêté serment à la séance impériale d'hier. Le *Journal officiel* ne mentionne pas son nom.

— Un journal vient de se fonder à Bordeaux pour la défense de la liberté commerciale : c'est le *Libre-échange*, rédigé par des écrivains de talent : Ch. de Lorbac, Lallemand, etc. L'ancien rédacteur en chef de la *Presse*, M. F. Solar, est le fondateur du *Libre-Echange*.

— Le fameux groupe de la Danse, de Carpeaux, placé devant l'Opéra, ne sera pas enlevé comme on l'avait dit, si nous croyons la lettre suivante adressée au *Figaro* :

« Monsieur le rédacteur en chef, Quelques journaux ont annoncé hier que mon groupe de la Danse, au nouvel Opéra, allait être enlevé et que je serais chargé d'en exécuter un autre à sa place. »

« J'ai l'honneur de vous informer :

1° Que je crois impossible à l'administration d'enlever mon groupe, à moins d'un ordre formel de S. M. l'Empereur, le modèle de cette œuvre ayant été vu, examiné et complètement approuvé par l'administration et l'architecte ;

2° Que je me refuse formellement à entreprendre un nouveau travail en remplacement de celui qu'on veut supprimer aujourd'hui, après l'avoir formellement accepté.

« Agrérez, monsieur, etc., »

« B. CARPEAUX. »

— Une grande maison, celle de M. Pène et Co, de Dublin, Liverpool et Londres, faisant le commerce de blé et farines, vient de sombrer avec 250,000 liv. sterl. de passif, et l'on croit que plusieurs autres maisons sont sur le point d'éprouver le même sort. Ces maisons, faisant la spéculation, avaient acheté en hausse.

— Une dépêche de Mulhouse nous apporte le récit d'une scène dramatique qui a eu lieu dimanche dans cette ville, et qui y a jeté une émotion facile à comprendre.

Une rixe s'est élevée, à minuit, dans la rue des Jardiniers.

Des journaliers ivres, sortant d'un cabaret, se prirent de querelle avec des gardes de nuit qui essayaient de les empêcher de troubler la tranquillité publique.

La querelle ne tarda pas à dégénérer en lutte. Les journaliers se servirent de leurs instruments et tombèrent sur les gardes qui essayèrent en vain de se défendre.

Le garde Schuh eut la gorge coupée par un nommé Eichenlaub. Le garde Binder eut la lèvre fendue par Daniel Neiss.

Mais le bruit de cette lutte amena des secours à la force armée et l'on put faire des arrestations. Eichenlaub, Daniel et Michel Neiss sont arrêtés. L'autopsie de Schuh a déjà eu lieu.

La victime laisse une veuve et trois enfants. Eichenlaub est également marié.

— On mande de Cernay « que les établissements de MM. Franck et Begring et Heilmann frères, imprimeurs sur étoffes, ont été détruits par le feu.

— La loi de Lynch est appliquée plus fréquemment que jamais aux États-Unis.

Un télégramme adressé de Louisville (Kentucky) aux journaux américains du 12 novembre fait très-froidement le récit d'une des exécutions qui viennent d'avoir lieu.

« Dimanche soir, dit ce télégramme, une centaine de personnes de Richmond (Kentucky) sont allées dans les prisons de cette ville, en ont fait sortir un individu qui avait commis cinq assassinats, et l'ont pendu dans la cour du tribunal, après lui avoir mis sur le dos un écriteau portant ces mots : « Défense de couper la corde avant lundi soir sept heures. » Puis la foule s'est dispersée.

Reclame anglaise :

Une énorme tortue posée derrière le vitrage d'un restaurant d'Oxford-Street porte sur son dos, en grosses lettres rouges, cette inscription :

« Soupe pour demain. »

— Nous empruntons sous toutes réserves cette révélation curieuse au *Figaro*. Se non è vero e ben trovato.

L'auteur du canal se trouvait en soi-même avec la belle créole qu'il vient d'épouser. Elle avait apporté une grande quantité de

de Jéricho, fleur chérie des dames, tant à cause de sa beauté que pour la légende qui s'y rattache et suivant laquelle, pour voir s'accomplir le souhait qu'on fait, il faut que la rose s'épanouisse quand on la met dans l'eau.

« M. de Lesseps distribua des fleurs aux dames présentes. Aussitôt après, toutes les roses s'épanouirent dans l'eau et que de souhaits insensés se formulaient tout bas !

« Toutes les roses... sauf une seule, celle de la jolie Créole, qui s'en plaignit à M. de Lesseps.

« Mademoiselle, dit celui-ci fort galamment, il n'est pas dans mon pouvoir de faire épanouir cette rose, mais formez un souhait que je puisse satisfaire et je vous jure qu'il sera accompli.

« Eh bien... je désire... ce que vous voudrez, murmura la jeune fille.

« Je veux que vous soyez ma femme ! répondit M. de Lesseps.

« Très originale, l'est-ce pas cette demande en mariage ? »

Nous lisons dans le *Mémorial Bordelais* : « Les journaux de Bordeaux ont parlé plusieurs fois du fameux lot de 100,000 francs échu au numéro 47,160 de la loterie du Parc Bordelais, tiré le 10 mai 1868, après quatre ans d'attente. L'heureux possesseur du billet gagnant était, parait-il, le sieur Cuminal, pauvre diable, dont la belle-sœur, humble ménagère comme lui ne sachant lire, l'avait jeté au feu avec d'autres chiffons de papier, dans un léménagement. Le hasard lui fit connaître le tirage. Les six mois, terme de déchéance, allaient expirer ; il se hâta de former son action contre les administrateurs du Parc, qui appelèrent à leur garantie un banquier de Paris, dépositaire à forfait des 100,000 francs en litige. Mais comment le pauvre Cuminal pourrait-il justifier de sa propriété ?... »

« La Providence avait voulu qu'à la suite d'une entreprise de sondage qu'il fit dans les Pyrénées Orientales, le numéro 167,160 avait été mentionné par son fils, âgé de 15 ans, dans un inventaire mis sous scellés judiciaires avant le tirage, et que plusieurs personnes qui ont vu ce numéro en sa possession se sont rappelés. Ces diverses circonstances forment, à défaut de la représentation du bill, un faisceau de présomptions graves, précises et concordantes, de nature à porter la conviction dans l'esprit des juges. M. Lafon, l'ont a connaît l'esprit sagace, s'est chargé de soutenir l'action contre M. Aurélien Leszéavocat non moins distingué, défendait l'appel en garantie. L'affaire doit être plaidée mercredi prochain à la 1^{re} Chambre du tribunal civil. Nous ferons connaître la décision. »

Ce n'est pas seulement à Paris que les filous exercent leurs talents. Il paraît qu'ils ne dédaignent pas la province.

Ils viennent de commettre à Lyon un vol audacieux pendant la nuit de mercredi à jeudi, dans un magasin de vêtements confectionnés, rue Impériale, à l'angle de la rue Ferrandière.

Il y a peu de jours, un vol avait été consommé chez un marchand d'ustensules de la même rue on s'y était introduit par un vastas vitronnant dans le sous-sol.

Cette fois est par un carreau de vitre de l'imposte au-dessus de la porte d'entrée que les voleurs et pénétrés dans le magasin du marchand teneur. Une échelle de corde, accrochée aux aillies de la devanture, leur a permis d'arriver jusqu'à cette imposte.

Ils ont dérobé dans le tiroir du magasin, une somme de 400 fr.

Fort heureusement ils ont négligé une somme de 600 fr. en billets de banque, qui étaient négligemment enveloppés de papiers, et qui ressemblaient à des échantillons de raperies et l'on aurait roulés précipitamment et jetés dans la caisse.

— La lettre suivante est adressée de malavilliers, le 8 novembre, au *Courrier de la Moselle* :

Vendredi 12 du courant, la dame Morlet, de Vilos, revenait de voir ses enfants qui habitent Sivry, lorsqu'à peu de distance de ce village sur la route impériale de Neuchâteau Mézières, elle fut attaquée par un loup quiétrangla, lui dévora les jambes, les cuisses, la face, la cervelle, etc.

Un noné Jacquemin, de Lyn-Devant-Dun, fut en rite témoin de cet horrible spectacle ; ni étant sans aucune arme, il courut à Sivry demander du secours.

La pulation accourut bientôt armée, de fusils, et les restes du cadavre. Le loup avait disparu.

Cependant Guillaume Zinguerlé, de Vilosnes, mé d'un bon fusil et menant son chien l laisse, mit celui-ci sur la piste du loup. Le trouva à environ 250 mètres de là, dans vignes ; le loup vint à grande vitesse sur l'chasseur, qui le laissa s'approcher et le tude ses deux coups de fusil, lâchés successivement, à une distance de 4 ou 5 mètres. On porta la bête à la maison commune Sivry : elle n'y était pas arrivée qu'e rejetait quelques morceaux de sa victime.

— Un travail très-curieux s'exécute du par des Tuilleries : on construit un passage souterrain qui, par le Sud, traverse un bois qui est un guichet de la berge de la Seine. On a fait un tunnel et on a fait la voie.

« Le chemin est des. Il a une largeur d'environ 10 mètres sur une hauteur à peu près égale. On peut donc recevoir des charriots et voitures. Son débouché sur la Seine est fermé par une porte en fer, s'ouvrant par l'intérieur.

« C'est un des plus grands obstacles qu'ait rencontrés l'établissement de cette voie. Il avait pas de place pour elles. On les a coupées pour les passer le chemin de la traverse, et, de chaque côté, elles ont été soudées à un autre conduit s'en allant à la Seine. C'est pour poser ces tuyaux et rallonger que l'on s'est obligé d'éventrer le quai des Tuilleries. opération qui a intrigué beaucoup de monde. On ne comprenait pas

l'utilité de ces conduites faisant un angle aigu vers le fleuve.

Quant à la création de la route souterraine, elle n'a été remarquée de personne, et son existence ne se révélera au public que par la porte de sortie donnant sur la berge de la Seine.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Une bonne fortune pour les habitués de notre théâtre :

Jeudi, 2 décembre 1869, la Compagnie dramatique Parisienne donnera par extraordinaire et par autorisation spéciale des auteurs, une seule représentation de :

La fièvre du jour, le plus grand succès qu'il y ait en ce moment à Paris, au théâtre du Vaudeville.

Cette pièce a été jouée pour la première fois, il y a dix jours seulement.

La direction du Théâtre de Roubaix, qui ne recule devant aucun sacrifice, s'est empressée de traiter avec la Compagnie dramatique Parisienne, afin de pouvoir offrir à son public la primeur de l'œuvre nouvelle de MM. E. Nus et Ad. Bellot.

Jeudi 2 Décembre.

Une seule représentation de :

La fièvre du jour, pièce en 4 actes du Théâtre du Vaudeville. par MM. E. Nus et Ad. Bellot.

M^{me} JULIETTE CLARENCE remplira le rôle de Clémence.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FORESTIÈRE DE CREDIT ET D'EXPLOITATION (Société anonyme).

Statuts déposés en l'étude de M^e DUBOYS, Notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL A PARIS : 1, place du Théâtre-Français, 1.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS.

SUBSCRIPTION A 20,000 ACTIONS De 500 francs chacune, Conformément à l'art. 6 de nos statuts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le marquis de BETHISY, Ancien pair de France, Membre du Conseil Général de Seine-et-Marne.

M. DE BIGAULT D'AVOCOURT, Inspecteur des Eaux et Forêts, en retraite.

M. CHEVALLIER (Emmanuel), Ancien notaire, propriétaire.

M. E. HERLOFFSEN, de la maison Herlofsen et Co de Rouen.

M. le comte de HOUDETOT, propriétaire.

M. le Vicomte de LANCASTRE-SALDANHA, secrétaire de la Légation de Portugal, à Paris.

M. le Vicomte LE BAILLY D'INGHUEM, propriétaire-forestier.

M. MALHERBE de MARAIMBOIS, propriétaire, au Havre.

M. le Comte ORDENER, propriétaire-forestier.

Il n'est stipulé AUCUN APPORT en faveur des fondateurs.

Les Actions donnent droit : 1° A 6 0/0 d'intérêt annuel ; 2° A 80 0/0 dans la répartition des bénéfices ; 3° Et à une part proportionnelle dans l'actif social ; Intérêts payables par trimestre, les 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet et 15 Octobre.

VERSEMENTS : 100 fr. en souscrivant. 250 fr. 150 fr. à la répartition, par action.

Le reste, à mesure des besoins de la Société et suivant décision du Conseil d'administration.

EXPOSÉ. La Société générale forestière a pour but le développement de la richesse forestière et du commerce des bois, tant en France qu'à l'étranger.

Ses opérations comprennent trois services : 1° Opérations forestières ; 2° Opérations commerciales ; 3° Opérations financières.

PREMIER SERVICE : Achat, vente et affermage de domaines forestiers ; Aménagement et exploitation de forêts ; Reboisement et défrichement.

2° OPÉRATIONS COMMERCIALES : Achat, vente et exploitation de bois sur pied et coupes et de tous produits forestiers ; Exploitation aux grandes administrations.

3° OPÉRATIONS FINANCIÈRES : Prêts et avances sur coupes, nantissements et généralement toutes opérations financières se rattachant à l'industrie forestière.

GARANTIES. Les garanties offertes aux capitaux engagés dans la Société générale forestière sont certaines, indiscutables et de tout repos ; toutes ses opérations ayant pour base le bien-fonds, le sol forestier, c'est-à-dire un gage de premier ordre et de toute sécurité.

Il sera fait, en outre, suivant les statuts, un réemploi du vingtième du capital social en achat de terrains boisés, inaliénables jusqu'à la fin de la Société.

BÉNÉFICES. Il résulte des calculs d'hommes compétents qu'avec un capital de Dix millions de francs, la Société générale forestière réalisera les bénéfices annuels suivants : 1° Opérations forestières. Fr. 1.740.000 » 2° Opérations commerciales. 3.117.500 » 3° Opérations financières... 920.000 »

Total... Fr. 5.747.500 »

qui, après prélèvement des frais, laisseront au capital un dividende d'environ 30 0/0.

Déjà ces bénéfices sont promis à la Société par des traités qui seront ratifiés dès la constitution sociale, et dont il sera donné connaissance à l'Assemblée générale de constitution.

Pour le Conseil d'administration, Le président : Marquis de BETHISY &c.

La souscription sera ouverte le 30 novembre. — Elle sera close : à Paris, le 5 décembre au soir, et dans les départements, le 10 décembre.

ON SOUSCRIT : A PARIS : Au Siège social, 1, place du Théâtre-Français ; Dans les DÉPARTEMENTS : Chez tous les Banquiers, correspondants de la Société générale Forestière.

On peut également souscrire, par lettres chargées, à l'adresse du Directeur de la Société Générale Forestière.

INTÉRÊT PUBLIC VENTE D'URGENCE A L'ENTREPOT DES TISSUS

10 et 12 rue de l'Entrepot près la doune Eugène, ne de Paris, derrière la caserne du Prince Eugène, à Paris.

COMMENCERA DES A PRÉSENT LA VENTE ANNUELLE

De marchandises provenant des saisies, consignations et warrants protestés de l'exercice de l'Entrepot des Tissus des années 1866, 67 et 68, consistant spécialement en Toiles, Draps de Table, Mouchoirs, Rideaux, Soies, Bonneteries, Alpagas et autres. — ont une grande partie a été mise en vente comme suit :

1,800 lots de 50 fr. et 1,200 de 250 fr.

Les lots de 150 fr. consistent en : 2 paires de draps en belle toile de ménage, grande largeur, sur 50 de longueur.

4 Toies d'oreiller en belle toile fine. 1 Service damassé de Saxo, 12 couverts à fleurs.

1 douzaine de serviettes ouvrées. 1 Nappe de 8 à 12 couverts ouvree. 1 douzaine de serviette de toilette, œil très-fort.

18 mètres toile fines pour 6 chemises. 1 douzaine de mouchoirs en toile blanche. 1 douzaine de mouchoirs en batiste, de toile.

La valeur de ce lot est au moins de 830 francs.

Les lots de 250 fr. contiennent : 4 Paires de grands draps de matres toile fine blanche, grande largeur sur 3^e 50 de longueur avec ou sans couture.

6 Toies d'oreiller toile fine. 2 paires Draps de domestiques en belle toile de ménage.

2 douzaines belles Serviettes (œil de perdrix) extra fortes. 2 douzaines Torchons de cuisine.

6 Tabliers de cuisine, en bonne toile de ménage. 1 très-beau Service damassé de Saxo à fleurs à 12 couverts.

2 douzaines Serviettes en réos petit damier. 2 Nappes de 8 à 10 couverts, même dessin.

Tous articles pur fil. Toile première qualité. Ce lot vaut au moins 500 francs.

600 Belles Garnitures en mousseline brodée Suisse. La chambre à coucher complète consiste en 4 grands rideaux de lits sur mesure, 2 grands rideaux fenêtres et 4 rideaux vitrages.

Les 42 pièces pour 53 fr. au lieu de 105 francs.

Une quantité de pièces de Toiles de Hollande, Allemagne, Irlande, etc. Toiles de lin pur et de chanvre pour chemises, draps de lits et tabliers, en toutes qualités.

Quantité considérable de Rideaux brodés sur mousseline, tulle, etc., brochés et guipures.

600 Services de table, véritable linge de Saxo, de 6, 12, 18 et 24 couverts, ouvrees et damassées. Nappes et Serviettes dépareillées, ouvrees et damassées. Nappes et Serviettes dépareillées, ouvrees, damassées et à l'italien.

Partie considérable de Bas et de Chaussures de Saxo.

400 pièces belles flanelles de santé, blanche et rouge. Gilets et caleçons de flanelle confectionnés.

3000 douzaines Mouchoirs de poche en toile et toile batiste, blancs et couleur.

4000 pièces Alpagas anglais et 120 pièces de soie noire (drap de Lyon).

Envoi en province contre remboursement.

Ne pas confondre cet avis avec les annonces ordinaires du commerce.

Les avantages sont réels et les marchandises sans défauts ; les lots des Tissus, en se chargeant de la vente, engage sa responsabilité, et donnant sa garantie. Le public peut donc s'y adresser en toute confiance.

Entrepot des Tissus, 10 et 12 rue de l'Entrepot, derrière la caserne du Prince Eugène.